

Retraité(e)s CGT : Indigné(e)s mais pas Résigné(e)s

Journal à périodicité variable des Retraités et Pré-Retraités CGT SAP 13 Syndicat des Activités Postales

55 av de La Rose La Brunette Bt ext D 13013 Marseille -+---+ Tel : 04.91.11 60.95 Fax : 04.91.69.99

Courriel retraites.cgtposte13@hotmail.fr Site <http://retraites.cgtposte13.over-blog.com/>

Sommaire

Page :: 1 ::

**Euromobilisation
Avec ma section**

Page :: 2 ::

**Parce que l'on a tous un
parent fonctionnaire
Touchez pas à nos restos
La CGT: ca conserve !**

Un Gagnant au Grand Cœur

Page :: 3 ::

Alors regarde ...

**Les Postiers, des Hommes de
Lettres**

Page :: 4 ::

**Ce n'est pas au siècle dernier
Ca peut en intéresse d'autres.
La prime de fidélité
Prochaine Réunion 22/11/12**

Avec ma section je revendique aussi

- Rétablissement de la demi-part,
- Suppression de la taxe sur les mutuelles,
- Revalorisation des pensions au 1er janvier,
- Retour à l'indexation des pensions et retraites sur l'évolution du salaire moyen,
- Dégel du barème de l'impôt
- Arrêt du déremboursement des médicaments et du transfert vers les mutuelles,
- Abrogation de la loi HPST hôpital patient santé territoire
-

Euromobilisation syndicale



Contre l'austérité, pour une Europe vraiment sociale

Euromobilisation syndicale le 14 novembre

De partout en Europe, de Londres à Athènes, en passant par Glasgow, Lisbonne et Madrid, les travailleurs, les chômeurs, les retraités rejettent avec de plus en plus de fermeté (voire de violences légitimées par la hauteur des attaques subies) les politiques d'austérités mises en avant par leurs gouvernements.

L'appel du Comité exécutif de la CES qui vient de décider d'une journée d'action et de solidarité le 14 novembre pour l'ensemble des pays européens contre les politiques d'austérité et pour promouvoir l'Europe sociale, rencontre un réel écho.

Certes, il se peut que cela ne soit pas le Grand Soir, mais cela peut être le début d'une vision globale des solutions à mettre en œuvre pour juguler Leur Crise !

L'austérité et les coupes sombres dans les budgets sociaux, l'atteinte au pouvoir d'achat, les attaques contre nos retraites et leur niveau... ne sont pas les seules conditions possibles pour sortir de la crise.

De plus en plus de voix s'élèvent en France et en Europe pour demander des plans de relance autour d'un dialogue véritablement social et des négociations collectives, de la gouvernance économique pour une croissance et des emplois durables et de la justice économique, fiscale et sociale.

A partir des préoccupations des retraités et personnes âgées. partout les mêmes revendications :

- Augmentation de notre pouvoir d'achat avec 300€ de rattrapage immédiat, pas de retraites au-dessous du SMIC pour une carrière complète,
- Une véritable loi sur l'aide à l'autonomie dans le cadre de la Sécurité Sociale,
- Accès aux soins pour les retraités et personnes âgées passant par une prise en compte par la Poste, d'une partie de la cotisation Mutuelle par exemple !
- Retrait du projet du gouvernement d'imposer à la hauteur de 0,15 % en 2013 et 0,3 % en 2014 les revenus des retraités imposables, pour financer la future loi sur l'aide à l'autonomie.

En France, l'intersyndicale CGT, CFDT, FSU, Unsa et Solidaires dénonce les traitements de choc infligés aux travailleurs, notamment en Grèce, en Espagne et au Portugal qui montrent l'impasse de politiques qui conduisent à la destruction des droits sociaux. Elle incite les salariés du privé et du public, les retraités et les chômeurs à manifester leur volonté de voir apporter des réponses concrètes aux difficultés que vivent tous les travailleurs en France et en Europe et témoigner leur solidarité avec les travailleurs espagnols, portugais et grecs.*

MANIFESTONS à MARSEILLE

Le Mercredi 14 novembre 2012

(Heure et lieu communiqués ultérieurement)

(*Un appel à la grève générale a été lancé à cette date au Portugal et des actions sont également prévues en Grèce et en Espagne.)

Les Post' Hier N° 38

Parce que l'on a tous un parent fonctionnaire : Licenciement des fonctionnaires : le décret de 2010 enfin abrogé !



Suite à la loi sur la mobilité et les parcours professionnels du 23 août 2009, le décret 2010-1402 sur la réorientation professionnelle des agents de la fonction publique avait été publié au journal officiel du 16 nov. 2010. Il s'agissait d'officialiser la mobilité forcée.

Aucun fonctionnaire ne pouvait refuser plus de 3 postes sinon il pouvait être placé en disponibilité sans traitement, voire licencié au final.

L'abrogation a été votée au dernier Conseil Supérieur de la Fonction Publique du 11 septembre 2012.

Cela n'a certes pas été sans difficulté car sur le fond, la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) n'est pas remise en cause et les suppressions d'emplois continuent dans les ministères définis comme non prioritaires.

En cette période d'austérité budgétaire, la tentation était grande pour le gouvernement d'utiliser ce décret pour diminuer les effectifs.

Nous savons déjà que le restaurant administratif de Marseille Ville sera fermé définitivement en juillet 2013 (avec hélas, son lot de licenciements, les possibilités de reclassement se faisant de plus en plus rare dans la très libérale S.A La Poste)

Nous avons eu connaissance d'un bruit de couloir qui envisage la fermeture du restaurant Barbousse et même si à La Poste on affirme « qu'il n'y a rien de concret » et que les « études ne sont pas encore commencées », infirmant de fait que « le projet est donc bien envisagé !!! ».

Si cela devait se confirmer, ce serait, une fois de plus une attaque contre le maigre pouvoir d'achat des Retraités obligés (par économie) de fréquenter ces restaurants, de pouvoir se payer au moins UN repas par jour à un prix abordable !. Mais ce serait, et nous pensons que c'est encore plus grave, aussi le fin de ces lieux de vie, d'accueil et de liens sociaux que recherchent les Têtes Grises fréquentant nos restaurants.

En effet, c'est souvent le seul lieu de La Poste, ouvert aux retraités, permettant aux Anciens de se retrouver pour évoquer le vieux temps et parler avec d'autres postiers.

Cela pose avec insistance, la reconnaissance par La Poste des problèmes vécus par ses anciens employés.



Un Gagnant au Grand Cœur



Non content d'avoir « forcé la chance » puisqu'il avait joint à son règlement des deux vignettes (qui se sont avérées gagnantes du Gros lot) un chèque de 20 euros, voilà t-il pas qu'il fait encore un autre heureux puisqu'il a décidé d'offrir ce séjour... à un tout jeune retraité des Télécoms bien connu lui aussi pour son engagement syndical !

Nous tenions à saluer ce geste de générosité !

PS : De joie, Gérard poussera-t-il son fameux Pilou-Pilou ?

La CGT: ca conserve.

Joyeux anniversaire camarade,

C'est avec plaisir que nous te souhaitons un joyeux anniversaire, **Lucienne Cimmino, centenaire** ce 16 octobre 2012, syndiquée dès ton début aux PTT, agent aux Salins de Giraud, puis à Marseille Saint Barnabé, où te fus témoin du premier hold-up postal en 1938, au cours duquel un inspecteur trouva la mort. Toujours fidèle à la CGT, nous souhaitons que tu restes une adhérente encore en pleine forme de nombreuses années.

Bon anniversaire Lucienne.

La Section des Retraitées CGT Poste 13 lui a fait parvenir, en votre nom à tous, un joli bouquet de fleurs dans la maison de retraite de la Drôme où elle réside dorénavant !

Alors regarde, regarde un peu, tu verras ce qu'on peut faire quand on est (plus) que deux

En France la protection sociale et son pilier fondamental la Sécurité Sociale ont permis des progrès sociaux considérables en espérance de vie, en qualité et en sécurité de vie. Les Français perçoivent à juste titre la Sécurité Sociale comme leur premier acquis social.

Or aujourd'hui, nous sommes à un tournant de l'histoire de notre système. En effet, les droits les plus élémentaires ne sont aujourd'hui plus accessibles à un grand nombre de nos concitoyens :

- un tiers de la population renonce à des soins,
- la moitié des jeunes pense qu'ils n'auront pas de retraites,
- 4,5 millions de personnes sont sans emploi et parmi elles seulement 2,8 millions perçoivent des indemnités chômage,
- 8 millions de salariés sont pauvres,
- 8,5 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté, dont de nombreux retraités (ées) ou veufs (veuves)
- 3,6 millions de personnes sont non ou mal logées dont 600 000 enfants,
- 75% des personnes pauvres. ont moins de 25 ans....

Face à ces situations et pour toutes ces raisons, la CGT a décidé de lancer une campagne de reconquête de la protection sociale. Reconquête pour transmettre aux générations futures une Sécurité sociale qui reste toujours une référence pour les salariés des pays qui ne la possèdent pas.

Nous te proposons de venir en discuter et d'apporter ton témoignage et tes idées à la prochaine Réunion Mensuelle du 22 nov.

PARCS AUTOPARCS AUTO

Dépassements d'honoraires



Ainsi donc, un accord est trouvé entre les médecins spécialistes et la Caisse nationale d'assurance maladie : sur le dos des assurés car il entérine une médecine à deux vitesses.

Le gouvernement capitule et accepte un prix de consultation et d'actes (interventions...) chez les spécialistes de secteur 2 (40 % des spécialistes) à 2,5 fois la base du tarif remboursable (pour une consultation : 70€ au lieu de 28 €).

Les consultations, au delà de 70 €, ne seront considérées comme abusives que si elles sont répétitives. De toute façon, ce sont les médecins qui jugeront les autres médecins, au sein d'une procédure si compliquée que l'on peut, sans risque, pa-

rier aujourd'hui que les sanctions ne tomberont qu'aux calendes grecques.

Et pour arracher l'accord des médecins généralistes, ceux-ci auront des clopinettes et un « Forfait médecin traitant » de 5 €.

Cet accord est un affront aux valeurs de la médecine. Le gouvernement se gargarise avec le mot justice, mais il accepte un accord qui confirme un système qui réalise l'exclusion des soins. Il a tout fait pour que le débat ne sorte pas du huis clos entre médecins, direction de l'assurance maladie et complémentaires santé.

- Nous exigeons que la question des dépassements d'honoraires fasse l'objet d'un débat public
- Nous exigeons une refonte complète des modes de rémunérations des médecins
- Nous exigeons, à l'heure où le gouvernement demande des sacrifices au pays, que les dépassements d'honoraires soient abolis

Les médecins, les mutuelles, la sécu...et les plumés !

CE N'EST PAS AU SIÈCLE DERNIER ...



Alors qu'un milliard d'êtres humains souffrent de malnutrition sur notre planète, un tiers de la production mondiale de nourriture est gâchée.

En France, il y a 1072 hypermarchés qui gaspillent chacun et chaque année l'équivalent de 850 millions d'euros de nourriture, qui part à la poubelle : c'est près de 6 fois le budget annuel des Restos du Cœur, qui servent pourtant 100 millions de repas par an.

Ca peut en intéresser d'autres

QUESTION :

Le docteur a estimé mon taux d'invalidité de 12%
POUR UN ACCIDENT DE TRAVAIL en 2010
(épaule)

A la retraite depuis 2011, j'avais eu un précédent accident de travail en 2000 et l'expert avait estimé le taux à 9% (rupture de ligaments + opération + séquelles jusqu'à maintenant)

Peut-on demander le cumul des deux taux pour une indemnisation

REPONSE

En théorie oui,

Pour ouvrir droit à ATI il faut au moins 10% d'IPP
Les 2 accidents doivent pouvoir se cumuler selon la règle de Balthazar :

-1er accident ATI 12% solde 88 %

-2eme accident 9% de 88% = 7.92

-ton ATI cumulée devrait être de $12 + 7.92 = 19.92$ %

Attention: Ton accident de 2000 avec IPP 9% doit automatiquement faire l'objet d'une nouvelle expertise, car tu as eu un autre accident en 2010.

La prime de fidélité des agents retraités de La Poste et La Banque Postale : faut en faire la demande !

Il s'agit de la rémunération de l'avoir moyen journalier du compte courant postal au taux du livret A. Les intérêts annuels bruts sont soumis à l'impôt sur le revenu (déclaration ou prélèvement forfaitaire). Dans tous les cas, cette rémunération supporte les prélèvements sociaux (CSG, CRDS,...)

Les conditions :

*Versement de la pension sur un compte courant de la Banque Postale.

*Effectuer une demande par écrit et la déposer auprès d'un conseiller financier avec la photocopie de son brevet de pension. Se faire remettre un reçu de dépôt de la demande.

Date d'effet de la rémunération : dès le début du trimestre de l'enregistrement de la demande.

La Prochaine.....

Réunion Mensuelle des Retraités-ées

Jeudi 22 nov. 2012

9 heures

Syndicat CGT Retraités La Poste 13

**55 av de la Rose
La Bruyère B8 ex8 D
13013 MARSEILLE**

.. et on t'y attend !

Vie nouvelle
MAGAZINE DE CLASSE POLITIQUE DES RETRAITÉS

Donner du sens aux idées

. actualité . vie syndicale
. santé . international
. magazine . infos pratiques

6 fois dans l'année

Contactez le syndicat